



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 22 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 juin 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Olivier MULLER	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Madame Catherine VICTOR
Madame Céline RABUT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Personnel – Créations et suppressions de postes – Recrutement de contractuels

1 Cabinet – Affaires générales - Ordonnateur de cérémonies

Lors de la délibération en date du 23 mars 2023, le Conseil métropolitain a décidé la création d'un service dédié pour les référents de site au sein de la direction de la Commande publique et des moyens généraux, le transfert de trois postes et agents exerçant en partie ces missions vers ce nouveau service et la création d'un quatrième poste.

Deux des quatre précédents postes de « référent de site » étaient partagés entre des missions d'ordonnateur de cérémonies pour moitié de la charge de travail, et entre la mission de référent de site pour l'autre moitié. Avec le transfert des postes à la nouvelle unité de travail « Aménagement des locaux », les nouveaux « référents de site » dédient 100% de leur charge de travail à leur mission titre.

Ainsi, compte-tenu des quotités de temps de travail perdues par la direction des Affaires générales dans le cadre de la mise en place des référents de sites, il y a lieu de compenser ce déficit par la création d'un poste d'ordonnateur de cérémonies relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

2 Direction Générale Déléguée Attractivité et rayonnement

2.1 Direction Développement économique et enseignement supérieur

2.1.1 Chef-fe de projet de vie étudiante

Le thème de la vie étudiante est devenu un enjeu majeur sur le territoire de la Métropole en termes d'attractivité avec aujourd'hui près de 40 000 étudiants (en hausse de +17% ces cinq dernières années). Dans ce cadre, la collectivité souhaite faire évoluer l'organisation de la direction Développement économique et enseignement supérieur en créant une nouvelle unité « Enseignement supérieur et vie étudiante » afin de répondre aux objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer les partenariats avec les établissements,

Mieux coordonner et développer les activités liées entre-elles de façon plus approfondie

- Renforcer l'attractivité de la Métropole pour les étudiants en favorisant le développement d'une offre de service à leur intention par les différents acteurs de la vie étudiante

Suite à la présentation de cette évolution d'organisation au Comité Social Territorial, il est proposé la création d'un poste de chef-fe de projet de la vie étudiante.

L'agent recruté aura pour mission d'assurer la gestion des différents projets liés à la vie étudiante sur le territoire, à la fois en étant coordinateur des différentes actions et force de proposition dans les orientations de la stratégie de la Métropole dans le domaine.

A cette fin, l'agent devra être en coopération régulière avec de nombreux acteurs des établissements et du monde socio-économique et devra animer le réseau des partenaires dans le domaine, comme le Rectorat, l'Université, le CROUS ou l'AVUF.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2.1.2 Assistant·e au chef de projet territoire d'innovation alimentation durable

Le réchauffement climatique doit amener une évolution des comportements alimentaires et une profonde mutation économique du secteur agroalimentaire. La transition alimentaire du territoire est un grand défi de la Métropole, aux enjeux multiples : environnementaux, sociaux, économiques et de santé. Dans cet objectif, il a été créé en 2018 un poste de chargé de mission pour l'animation de la filière agroalimentaire.

Depuis 2020, la collectivité s'inscrit dans la démarche « Dijon, alimentation durable 2030 » et est lauréate à ce titre du dispositif « Territoire d'innovation ». Fort d'un volume de projets représentant 46 M€ sur 10 ans, la mise en œuvre de ce dispositif est piloté par un chargé de mission dédié et s'appuie sur la coopération de 50 organismes et 200 participants au sein de comités.

Au regard de la charge de travail et du suivi opérationnel nécessaire, il est proposé de créer un poste d'assistant·e au chef de projet territoire d'innovation alimentation durable.

L'agent recruté aura pour mission d'assister le chef de projet dans la gestion des conventions de financement et dans l'exécution des marchés publics, d'assurer le secrétariat des différentes réunions et de mettre à jour les différentes veilles et publications associées au projet.

Ce nouveau poste relève du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

2.2 Chargé·e de mission des projets structurants hors filières

La dimension économique au sein de la DGD Attractivité et rayonnement est renforcée en lien avec la réorganisation de la direction Développement économique et enseignement supérieur ainsi que la création de nouveaux outils de développement de l'attractivité économique tels que :

- L'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest,
- La mise en place de la gouvernance économique territoriale réunissant autour du Maire Président, les présidents des chambres consulaires, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), du Mouvement des entreprises de France (Medef) et de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P), le président de l'Université de Bourgogne et du pôle de compétitivité Vitagora,
- L'installation du Conseil de développement ouvrant des concertations aux territoires et aux usagers.

Ce nouveau cadre partenarial fait écho à la dynamique de coopération de la Métropole avec la Région et l'Etat. La dynamique métropolitaine du développement économique est inscrite dans le SRDEII Bourgogne Franche-Comté, Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui fixe les orientations stratégiques articulées autour de 4 axes :

- Attractivité et internationalisation,
- Soutien aux filières et aux projets structurants,
- Développement de la recherche, de l'innovation collaborative au profit de l'investissement et de la création d'entreprises,
- Dynamique de l'emploi et de la formation.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé de créer un nouveau poste de chargé·e de mission des projets structurants hors filières pour lesquelles il existe des chargés de missions au sein de la direction du développement économique. Sous la responsabilité directe de la DGD Attractivité et rayonnement, l'agent recruté aura pour mission de :

- Porter les projets structurants de développement économique hors filières, tel le SMADL ou le projet de transfert du foncier de l'Etat à la collectivité,
- Développer et enrichir une étroite coopération avec les acteurs concernés par les projets issus du monde socio-économique,

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

3 Direction Générale Déléguée Cohésion sociale

3.1 Direction Proximité citoyenneté

3.1.1 Chargé-e d'accueil et d'accompagnement administratif

La direction de la Proximité et de la Citoyenneté et la direction Etat-civil et élections se réorganisent afin de structurer une démarche qualité du parcours usager et répondre aux objectifs suivants :

- Faciliter les parcours citoyen-ne-s,
- Améliorer la qualité du service rendu,
- Entretenir avec les habitant-e-s une relation et un dialogue positif et continu.

Cette réorganisation, présentée en comité social territorial, acte la création d'un nouveau service « Relations citoyennes », composé de 3 unités de travail : Accueils et contacts, Démarches administratives et Centre de facturation. Cette nouvelle organisation a pour conséquence le repositionnement géographique de l'agent chargé-e d'accueil et d'accompagnement administratif au sein d'un accueil du service Interventions sociales du CCAS de Dijon.

Ainsi, afin d'assurer une meilleure cohérence hiérarchique, il est proposé de supprimer le poste de chargé-e d'accueil et d'accompagnement administratif au cadre d'emplois des adjoints administratifs. En contrepartie, ce poste est créé à l'identique au CCAS de Dijon.

4 Direction Générale Déléguée Espace public et cadre de vie

4.1. Direction Eaux et réseaux

4.1.1 Ingénieur travaux génie civil Eaux et assainissement

La direction Eaux et réseaux gère, entre autres, tous les sujets liés au grand et petit cycle de l'eau et participe activement au développement d'une politique respectueuse de l'environnement qui préserve les ressources naturelles du territoire par un usage modéré et respectueux de celles-ci.

Depuis de nombreuses années, Dijon métropole est engagée dans une politique d'amélioration continue de ses systèmes d'assainissement, réduisant année après année les déversements de son système unitaire dans le milieu. Ces efforts sont récompensés par une conformité des systèmes d'assainissement à la réglementation, mais demandent toujours des investissements conséquents et lourds.

Dans ce cadre, il a été convenu un fort investissement financier de 15 M€ pour la construction de nouveaux 3 bassins d'orage sur le territoire tout en s'engageant dans la recherche de financements auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Pour rappel, les bassins d'orage permettent le stockage d'eaux pluviales lors de fortes précipitations pour ensuite les restituer à faible débit, permettant ainsi le bon fonctionnement des réseaux et exutoires existants.

Le développement de ce programme ambitieux demande des compétences spécifiques en génie civil et en gestion de projet, et nécessite la création d'un poste dédié. Sous l'autorité directe de la

directrice Eaux et réseaux, le responsable génie civil eaux et assainissement aura les missions suivantes :

- Gérer l'autorisation de programme et le suivi pluriannuel financier des projets,
- Assurer la maîtrise d'ouvrage pour le projet de bassin d'orage de Saint Urbain,
- Piloter les dossiers de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Quai Gauthey et Salengro,
- Consolider la direction sur les questions de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), des permis de construire et autres travaux eaux et assainissement.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

4.2 Direction Exploitation

4.2.1 Responsable des infrastructures routières et ouvrages d'art

Dans le cadre de la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, Dijon métropole a récupéré les routes nationales sur son territoire constituées d'une rocade urbaine à fort trafic (jusqu'à 75 000 véhicules légers par jour) et de ses liaisons avec les tronçons autoroutiers.

La reprise de ces routes nationales nécessite pour la direction Exploitation de mobiliser de nouvelles ressources pour mener à bien ce transfert avec l'Etat et construire la synergie avec les réseaux routiers et de transports publics existants.

Il est ainsi proposé la création d'un poste de responsable des infrastructures routières et ouvrages d'art, placé directement sous l'autorité du directeur de l'exploitation. L'agent recruté aura pour missions de :

- Assurer la préparation budgétaire et la programmation pluriannuelle dans le cadre du transfert du réseau routier,
- Représenter Dijon métropole auprès des services de l'Etat, la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et le Département de la Côte d'Or,
- Construire le programme de travaux et d'entretien du réseau routier récupéré,
- Développer la coopération des services de la Métropole autour des axes routiers transférés.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

4.3 Direction Paysages et espaces publics

4.3.1 Directeur-riche Paysages et espaces publics

Le poste de directeur-riche Paysages et espaces publics est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

4.3.2 Chef-fe de projet pilotage et suivi d'opérations

Depuis 2018, la direction Paysages et espaces publics a vu son activité s'amplifier, passant d'un montant de réalisations annuelles de 5,8 M€ à 17,2 M€ en 2022, collectivités Ville de Dijon et Dijon métropole confondues. Sur la même période, le nombre d'opérations annuelles a significativement augmenté, passant de 70 à 140, et ce à effectif presque constant.

Le prévisionnel d'opérations 2023-2026 voit cette dynamique s'accroître. Les investissements prévisionnels 2024 dépasseront 23 M€ et la fin de mandat verra l'émergence de projets dits « majeurs », avec une demande d'expertise et un suivi particulier :

- Côté Dijon métropole : aménagement des abords du centre Dauphine, apaisement de l'axe Monge Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin, requalifications des entrées de 3 communes, création d'un nouvel accès sur la rocade, requalification de 2 places, réalisation d'un axe vert à Longvic, aménagement des boulevards Kennedy et Chicago et du quai Etienne Bernard.
- Côté Ville de Dijon : revalorisation de l'îlot Sainte Anne, du parc Eiffel et du parc de la Colombière, création du parc Maladière, rénovation de terrains de sport.

Dans ce cadre, la direction Paysages et espaces publics souhaite renforcer l'encadrement de la direction avec la création d'un poste de chef-fe de projet pilotage et suivi des opérations. L'agent recruté aura pour missions de :

- Piloter et suivre les projets liés à l'aménagement de l'espace public, de la conception à la mise en service,
- Conduire en tant que maître d'ouvrage la réalisation des projets dans le respect des procédures réglementaires et des modalités déterminées,
- Assister le chef de service dans le management de son équipe et le pilotage des activités.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

4.4 Direction Valorisation énergétique

Modernisation de l'unité de valorisation énergétique

Dijon métropole exploite en régie son Unité de Valorisation Énergétique des déchets (UVE). Située à Dijon, elle traite les déchets de près de 500.000 habitants de la Côte d'Or.

Créée en 1974, l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Dijon métropole a été conçue à la base pour traiter des déchets tout en respectant les réglementations environnementales (rejets gazeux et aqueux). Devenu Unité de Valorisation Énergétique grâce à l'optimisation de la production et de la valorisation de vapeur, le site est aujourd'hui un véritable outil pour la Métropole.

Aujourd'hui, il convient de conduire des travaux de modernisation importants sur le site, comme le remplacement du système de traitement des fumées humides par un traitement sec et l'adaptation de la technologie des fours/chaudières à l'évolution de la caractéristique des déchets entrants et pour une valorisation énergétique plus efficace. L'ambition de cette modernisation est d'être au meilleur niveau européen en matière d'environnement et de valorisation énergétique.

Afin de mener à bien la réalisation de ce projet d'envergure, il est proposé la création de deux nouveaux postes : un-e chef-fe de projet réalisation et un-e expert-e senior en réalisation de projets industriels de traitement de déchets.

4.4.1 Chef-fe de projet réalisation

Afin de mener à bien la réalisation de ce projet d'envergure, il est proposé la création d'un poste de chef-fe de projet réalisation directement sous la responsabilité du directeur du pôle valorisation des déchets. L'agent recruté aura pour missions principales de :

- Conduire le projet de modernisation, à la fois dans les domaines techniques, contractuels, financiers, administratifs et de la communication,
- Représenter la cellule maîtrise d'ouvrage vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre et des entreprises,
- Intervenir en support du directeur du pôle pour les relations avec les intervenants externes (administrations, organismes financeurs, assureurs, etc.).

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

4.4.2 Expert-e senior en réalisation de projets industriels de traitement de déchets

Dans le cadre des travaux de modernisation de l'UVE, il a été mis en place une cellule projet composée du chef-fe de projet réalisation, du responsable technique et du responsable sécurité/environnement/énergie de l'exploitation du site.

Afin d'orchestrer l'équipe projet, il est proposé la création d'un poste d'expert-e senior en réalisation de projets industriels de traitement de déchets. Ce poste est susceptible d'être occupé de 25% à 75 % d'un temps complet selon le phasage du projet. Ainsi, le poste est ouvert sur un temps non complet à hauteur de 75% et l'agent recruté aura les missions suivantes :

- Assister le directeur dans le pilotage et l'animation du projet de modernisation de l'UVE durant les phases d'avant-projet, de réalisation et de réception des installations,
- Coordonner les actions de la cellule projet en appuie d'une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre externe.
- Etre le garant de la logique industrielle de réalisation du programme de travaux et du respect des objectifs de performances du projet défini,
- Proposer des solutions et des optimisations adaptées,
- Alerter le directeur en cas de risque de tout ordre durant les différentes phases du projet (environnemental, contractuel, planning, sécurité, technique) et proposer des options de prévention de ces risques.

Ce poste de catégorie A est ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

4.4.3 Technicien·ne environnement

En plus du projet ambitieux de modernisation, l'UVE doit faire face à des objectifs majeurs à plus court terme. Les prochains mois doivent voir l'exécution des actions suivantes :

- Renforcer l'unité Sécurité/Environnement/Énergie, pour permettre l'action sur de nouveaux enjeux stratégiques de l'UVE, dont :
 - o L'arrivée des futures évolutions réglementaires dès 2024, plus contraignantes pour le site (abaissement des seuils d'émission gazeux et aqueux),
 - o La montée en compétence des équipes de conduite et de maintenance du site, afin de poursuivre une démarche de réduction des impacts environnementaux et de cibler l'excellence,
 - o La transition du site via le projet de modernisation des équipements de valorisation énergétique et de traitements des effluents gazeux.
- Assurer une meilleure gestion des mâchefers produits par l'UVE et développer des partenariats avec les acteurs des travaux publics locaux dans le but d'encourager une valorisation matière (risque financier pour la Métropole de 5M€/an, en cas d'absence d'exutoires),
- Assurer un lien renforcé avec les organismes de contrôle et prestataires assurant la maintenance des équipements,
- Structurer une veille réglementaire active et participer à l'élaboration d'une nouvelle politique environnementale (via la certification ISO 14001).

Pour ce faire, il est proposé de renforcer l'unité Sécurité/environnement/énergie avec la création d'un poste de technicien·ne environnement. L'agent recruté aura pour missions principales de :

- Suivre les émissions gazeuses et aqueuses de l'unité de valorisation énergétique,
- Gérer les mâchefers produits par le site, notamment leur identification et leur traçabilité,
- Assurer la saisie des données dans les outils d'état nationaux,
- Réaliser les audits environnement sur le site et faire remonter les écarts.

Ce poste de catégorie B est ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au recrutement d'un contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique et la délibération du 29 septembre 2022.

4.4.4 Chargé·e de mission biodéchets et appui service prévention, collecte de tri

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) impose la mise en place d'une solution de collecte des biodéchets alimentaires à compter du 31 décembre 2023. Pour se faire, la Métropole a mis en place une expérimentation sur environ 5 % de la population jusqu'à décembre 2023, pour tester différents modes de collecte avant la généralisation du dispositif retenu à partir de 2024.

Ce dispositif généralisé s'appuiera sur les actions existantes qu'il convient de continuer à développer comme le compostage individuel et partagé, mais également sur le déploiement d'une nouvelle collecte de biodéchets alimentaires en bornes d'apport volontaire qui devront être installées sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, il convient de renforcer l'ensemble des actions menées afin de réduire la part des biodéchets alimentaires dans la poubelle à ordures ménagères, tels que les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, le jardinage au naturel et d'autres solutions à créer.

Ainsi, il est proposé de créer un poste de chargé-e de mission biodéchets et appui service prévention, collecte de tri qui aura les missions principales suivantes :

- Piloter l'ensemble des actions situées autour de la collecte des biodéchets,
- Poursuivre le développement actif de la gestion de proximité du compostage individuel et partagé,
- Sensibiliser par le biais d'actions les différents publics autour de la valorisation et le tri des déchets,
- Rédiger des bilans intermédiaires à destination de la direction, des élus et des financeurs.

Ce poste de catégorie B est ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au recrutement d'un contractuel sur un contrat de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique et la délibération du 29 septembre 2022.

4.4.5 Electro-mécanicien-ne à l'usine de valorisation énergétique

Les collectivités territoriales éprouvent des difficultés de recrutement sur certains emplois pour lesquels il y a une pénurie de candidats formés comparativement aux offres d'emplois. Ces difficultés de recrutement sont accrues dans les secteurs où il existe une concurrence avec le secteur privé qui dispose d'une plus forte visibilité de recruteur sur certains métiers.

Ainsi, la Métropole fait face depuis plusieurs mois à une forte difficulté à pourvoir les postes sur le métier d'électro-mécanicien-ne : 6 postes sont ouverts, mais seuls 4 postes sont occupés à ce jour, dont 2 postes pourvus par le biais de contrat. Or, l'UVE s'appuie quotidiennement sur les compétences des électro-mécanicien-ne-s pour assurer des missions essentielles, comme la sauvegarde des installations, la sécurité du personnel, la maintenance de l'UVE et le nettoyage des différentes installations. Ainsi, leur recrutement est prioritaire pour le fonctionnement optimal de l'UVE.

La Métropole a mené un travail de valorisation du métier pour renforcer son attractivité, s'appuyant sur le caractère innovant et environnemental du projet de l'UVE. Toutefois, ces actions ne permettent pas toujours de convaincre des candidats lorsque le secteur privé propose des contrats à durée indéterminée, ce que les collectivités ne peuvent pas faire.

Les collectivités doivent recruter prioritairement des fonctionnaires, en principe sans limitation de durée, et exceptionnellement des agents contractuels pour lesquels l'accès à l'emploi à durée indéterminée est strictement encadré. Depuis la loi de transformation de la fonction publique territoriale publiée le 6 août 2019, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels sur des postes de catégorie A, B ou C sur emplois permanents lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. Les contrats proposés sont d'une durée maximale de 3 ans renouvelable avec un accès à un contrat à durée indéterminée après 6 années d'exercice des fonctions.

Si la collectivité autorise le recrutement d'agents contractuels sur le métier d'électro-mécanicien-ne, les agents seront toutefois invités à présenter les concours de la fonction publique et pourront bénéficier d'une préparation aux concours. Le recrutement de fonctionnaires reste

l'objectif chaque fois que cela est possible conformément au statut de la fonction publique. De surcroît, seul le statut de fonctionnaire permet de stabiliser rapidement la situation des agents et offrir la sécurité de l'emploi recherchée dans le cadre du CDI. Par ailleurs, la réussite aux concours implique une préparation qui permet aux agents de bien comprendre l'environnement institutionnel dans lequel ils interviennent.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique sur le métier d'électro-mécanicien-ne. Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il est prévu que les agents contractuels recrutés sur ces emplois pour les motifs exposés seront rémunérés sur la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. Ils bénéficieront du régime indemnitaire conformément à la cotation du poste occupé.

5 Direction Générale Déléguée Ressources et services aux communes

5.1 Direction du Numérique

Evolution de la direction

En 2019, avec le passage en service commun, la direction du Numérique a pris sa nouvelle appellation et s'est réorganisée autour de nouveaux enjeux et objectifs. En effet, l'ouverture des missions vers les communes adhérentes de la Métropole s'est accompagnée du défi de la transition numérique au profil des services, des agents mais aussi des citoyens.

En 2023, la direction du Numérique ne tient plus uniquement un rôle de support aux fonctions existantes, mais évolue vers un rôle de prescripteur de la transformation numérique des services et des métiers. Dans ce cadre, une coopération active avec les autres acteurs du territoire, telles les institutions, les associations ou les entreprises, est à développer, tout en s'adaptant aux nouveaux chantiers de modernisation : cyber-sécurité, politique de la donnée, transformation des modes de travail, transition écologique et intelligence artificielle.

Ainsi, cet équilibre nécessaire entre innovation et continuité des opérations a amené les agents de la direction à développer au cours des 5 dernières années de nouvelles compétences et à renforcer leur expertise dans les domaines suivants :

- Fonction de pilotage et gestion de la qualité,
- Gouvernance de la donnée et « data science »,
- Ingénierie logicielle, algorithmique et l'intelligence artificielle,
- Gestion des grands projets en environnement complexe,
- Cyber-sécurité et continuité de l'activité.

Cette démarche de transformation continue a permis à la direction d'appréhender les défis récents, comme la gestion de la crise sanitaire, le lancement de différentes applications comme « OnDijon » et « Response » et le développement des TICE au sein des écoles, tout en faisant constamment évoluer le service commun aux collectivités et établissements publics adhérents.

Aujourd'hui, la cotation actuelle de certains postes n'est plus en adéquation avec les compétences déployées et les défis technologiques à relever. La direction du Numérique, en collaboration avec la direction des Ressources humaines, a donc mené un travail d'optimisation de l'organisation interne et d'objectivation des métiers exercés pour redéfinir des fiches de poste répondant au niveau de compétences attendu selon le répertoire des métiers de fonction publique territorial et des référentiels reconnus des métiers du numérique.

Ce travail a abouti à la réévaluation de la cotation de 20 postes de travail conduisant notamment à l'évolution de 23 postes budgétaires pour permettre une meilleure attractivité des métiers de la direction et donner à Dijon métropole les moyens de s'inscrire dans la dynamique inéluctable de la transition numérique.

Ainsi, il est proposé la suppression et la création des 23 postes budgétaires suivants :

Suppressions de postes budgétaires

Créations de postes budgétaires

Cadre d'emplois	Nombre de postes supprimés	Cadre d'emplois	Nombre de postes créés
Adjoint administratifs	7	Adjoints techniques	5
Adjoint techniques	7	Agents de maîtrise	1
Rédacteurs	1	Rédacteurs	1
Techniciens	8	Techniciens	7
		Attachés	1
		Ingénieurs	8
Total postes budgétaires supprimés	23	Total postes budgétaires créés	23

5.1.1 Chargé-e de domaine fonctionnel

Le poste de chargé-e de domaine fonctionnel est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

5.2. Direction Conseil et évaluation

5.2.1 Contrôleur-se de gestion environnementale

Le poste de contrôleur-se de gestion environnementale au sein de la direction Conseil et évaluation est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

6 Direction Générale Déléguée Transition climatique

6.1 Assistant-e de direction

La délibération en date du 15 décembre 2022 a permis la création de la Direction générale déléguée à la Transition climatique, qui rassemble des services en charge des questions relatives à la transition climatique et à la transition écologique, de leur animation sur le territoire et au sein des collectivités.

Pour rappel, ses principales priorités sont les suivantes :

- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Pilotage de la stratégie alimentaire territoriale et de la politique de la biodiversité,

- Animation et la mobilisation de façon coordonnée de l'ensemble des ressources de la collectivité concourant à la gestion de la transition climatique,
- Appui à la révision de l'ensemble des politiques sous l'angle de la transition climatique,
- Installation et l'animation de larges coopérations territoriales,
- Renforcement de la participation citoyenne, à l'échelle de la Métropole, en lien avec le conseil de développement.

Afin d'accompagner le directeur général délégué dans l'animation de la DGD et d'assurer la gestion administrative des tâches quotidiennes, il est proposé de créer un poste d'assistant-e de direction.

L'agent recruté aura pour missions principales de :

- Organiser et gérer le planning du directeur général délégué,
- Préparer les dossiers relatifs aux réunions et entretiens individuels,
- Assurer le suivi des dossiers transversaux qui lui seront confiés,
- Participer à la communication interne et externe de la direction.

Ce poste de catégorie B est ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

7 Direction Générale Déléguée Urbanisme et environnement

7.1 Direction Droit des sols

7.1.1 Administrateur fonctionnel CARTADS

Le logiciel CARTADS est utilisé par les agents de la direction du Droit des sols pour gérer et suivre les dossiers d'urbanisme de la collectivité. Devenu incontournable, il est notamment la passerelle commune entre les services de la collectivité, les institutions externes (comme la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Préfecture ou la SNCF), les prestataires et les particuliers dans le cadre du dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme.

Un audit a été réalisé en externe fin d'année 2022 sur l'utilisation de ce logiciel.

Afin de garantir un haut niveau de service public et d'optimiser l'utilisation du logiciel, il est fait le choix de recourir à une autre organisation de l'administration fonctionnelle permettant de mobiliser des compétences diverses adaptées à la demande et en nombre suffisant en cas de pic de besoin. Cette solution ne justifie plus le poste actuel d'administrateur fonctionnel qui est donc supprimé.

L'agent concerné par cette suppression de poste a d'ores et déjà été reçu par la direction des Ressources humaines afin d'engager son accompagnement vers un autre poste.

Ainsi, il est proposé de supprimer le poste d'administrateur fonctionnel (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

7.1.2 Directeur.rice du Droit des sols

Le poste de directeur.rice du Droit des sols est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou de niveau 7 (anciennement I) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

8. Modifications de postes suite à la commission de révision de cotation des postes

Mise en place au 1er janvier 2022 en lien avec la mise en œuvre du RIFSEEP, la cotation des postes est un dispositif qui nécessite d'être révisé régulièrement afin de maintenir et de veiller à sa cohérence globale.

Lorsque la cotation du poste évolue vers un groupe de fonction de la catégorie supérieure (exemple un poste actuellement coté C2 évolue vers une cotation B2), il est nécessaire de procéder à la transformation du poste budgétaire support.

Ainsi, les postes à supprimer et à créer au 1er juillet 2023 sont les suivants :

Cadre d'emplois du poste budgétaire actuel à supprimer	Cadre d'emplois du nouveau poste budgétaire à créer	Nbre de suppressions /créations
Adjoint administratif	Rédacteur	3
Adjoint technique	Agent de maîtrise	2
Rédacteur	Attaché	1
Total général		6

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour les dossiers le nécessitant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de créer ou supprimer** les postes suivants à compter du 1er juillet 2023 :
 - Aux Affaires générales, création d'un poste d'adjoint technique territorial,
 - A la direction générale déléguée Attractivité et rayonnement, création d'un poste d'attaché territorial,
 - A la direction Développement économique et enseignement supérieur, création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'adjoint administratif territorial,
 - A la direction Proximité et citoyenneté, suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
 - A la direction Eaux et réseaux, création d'un poste d'ingénieur territorial,
 - A la direction Exploitation, création d'un poste d'ingénieur territorial,
 - A la direction Paysages et espaces publics, création d'un poste d'ingénieur territorial,
 - A la direction Unité valorisation énergétique, création d'un poste à temps complet d'ingénieur territorial, un poste à temps non complet à hauteur de 75% d'ingénieur territorial et de deux postes de techniciens territoriaux,
 - A la direction du Numérique, suppression de sept postes d'adjoints administratifs territoriaux, de sept postes d'adjoints techniques territoriaux, d'un poste de rédacteur territorial et de huit postes de techniciens territoriaux ; et création de cinq postes d'adjoints techniques territoriaux, un poste d'agent de maîtrise territorial, un poste de rédacteur territorial, sept postes de techniciens territoriaux, un poste d'attaché territorial et huit postes d'ingénieurs territoriaux,
 - A la direction générale déléguée Transition climatique, création d'un poste de rédacteur territorial,
 - A la direction Droit des sols, suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,
 - A la suite de la commission de révision de cotation des postes, suppression de trois postes d'adjoints administratifs territoriaux, de deux postes d'adjoints techniques territoriaux et d'un poste de rédacteur territorial ; et création de trois postes de rédacteurs territoriaux, de deux postes d'agents de maîtrise territoriaux et d'un poste d'attaché territorial.
- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique à compter du 1er juillet 2023 et que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport sur les postes suivants :

- À la direction Paysages et Espaces Publics,
 - À la direction Valorisation énergétique,
 - À la direction du Numérique,
 - À la direction Conseil et évaluation,
 - À la direction Droit des Sols.
- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels sur des contrats de 3 ans, conformément à l'article L. 332-8, 2° du code général de la fonction publique, sur les emplois d'électromécanicien·ne·s, appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 76	ABSTENTION : 6
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN